



## **UPPAD, une nouvelle application pour les professionnels de santé (AR 78)**

Lorsque vous commencez à travailler ou lorsque vous effectuez un changement dans votre pratique professionnelle, vous devez notifier toute une série d'informations auprès de différentes instances officielles: SPF Santé publique, INAMI, communautés.

Jusqu'à récemment, chaque autorité utilisait sa propre base de données. Pour gagner en efficacité et en qualité, toutes les autorités belges de santé ont décidé de coupler vos données administratives dans une base de données unique. Vous pouvez avoir facilement accès à ces données administratives personnelles de la banque de données des autorités via l'application sécurisée : UPPAD (Unique Portal for Professionals for Administrative Data).

L'application UPPAD vous offre :

- l'accès à toutes vos données en un seul endroit via un portail unique, et la redirection vers la bonne administration en cas de mise à jour
- des échanges plus faciles avec les administrations
- une garantie de qualité des bases de données des instances officielles de santé
- des liens utiles et personnalisés pour chaque professionnel de santé concernant :
  - o la demande de visa
  - o la demande de l'agrément
  - o l'information au sujet de l'accréditation
  - o l'autorisation de prestations spécifiques (seulement pour les sages-femmes)
  - o la gestion des données financières et les primes
  - o la gestion des adresses de travail
  - o la gestion des conventions
  - o les demandes spécifiques
  - o d'autres informations utiles pour la pratique des soins de santé.
- A l'avenir, les différentes autorités utiliseront de plus en plus cette base de données unique pour vous offrir ainsi un point d'accès central avec des données de haute qualité. Dans le futur, les autorités échangeront automatiquement ces données entre elles.

Découvrez dès maintenant cette nouvelle application, ainsi que les données vous concernant. Lorsque nous avons couplé vos données, nous avons découvert des erreurs concernant certains profils. Nous avons corrigé la majorité d'entre elles, mais il est possible que des problèmes subsistent. Vous pouvez corriger certaines de vos données vous-même en suivant le lien. Les changements seront visibles au plus tôt le jour suivant. Si vous constatez une erreur dans votre profil et que vous ne pouvez pas la corriger vous-même, vous devez revenir vers la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "Demande d'information" et compléter le formulaire en ligne. Nous effectuerons alors les modifications nécessaires.



L'application 'UPPAD' est accessible via [www.uppad.be](http://www.uppad.be) et le [portail eSanté](#) au moyen de la carte d'identité électronique et de votre code PIN, ou encore via un nom d'utilisateur et un mot de passe pour une parfaite sécurité.

UPPAD est une initiative de

